

# MINUSMA 2 ANS

E D I T I O N   S P É C I A L E

S'UNIR POUR LA PAIX  
S'UNIR POUR L'AVENIR



MINUSMA 2 ANS EDITION SPECIALE JUILLET 2015

## PAGES

- 3 AVANT-PROPOS
- 4 AFFAIRES POLITIQUES
- 6 FORCE ET POLICE
- 8 STABILISATION ET RELÈVEMENT COMMUNAUTAIRE
- 9 AFFAIRES JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES
- 10 REFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ
- 11 UNMAS : L'ACTION DE LUTTE ANTI-MINES
- 12 DÉMOBILISATION, DÉSARMEMENT ET RÉINSERTION
- 13 DROITS DE L'HOMME
- 14 PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS
- 16 ENVIRONNEMENT ET CULTURE
- 17 AFFAIRES CIVILES
- 18 APPUI A LA MISSION
- 20 ASSISTANCE ÉLECTORALE
- 21 LE MANDAT DE LA MINUSMA
- 23 MIKADO FM, LA RADIO DES NATIONS UNIES

Directeur de publication  
Radhia Achouri

Equipe de rédaction  
Abba Samassekou  
Mahamadou Coulibaly  
Maya Ouattara

Photos  
Marco Dormino  
Haramdane Dicko

Graphic Design  
Amadou Diadie Samassekou

## CONNECTEZ-VOUS



<http://minusma.unmissions.org>



[www.facebook.com/minusma](http://www.facebook.com/minusma)



[www.flickr.com/photos/minusma](http://www.flickr.com/photos/minusma)



[twitter.com/UN\\_MINUSMA](https://twitter.com/UN_MINUSMA)



[www.youtube.com/minusma](http://www.youtube.com/minusma)



Depuis maintenant plus de trois ans, le Mali est au rang des priorités de la Communauté internationale avec de nombreuses initiatives pour rétablir l'intégrité territoriale et restaurer la paix : déclenchement de l'opération militaire française visant à éliminer les groupes terroristes qui occupaient le Nord du pays, lancement dès janvier 2013 d'une

mission sous conduite africaine, devenue la même année opération de paix des Nations unies (MINUSMA), médiation pour parvenir à un accord de paix et signature, en juin 2015, de l'accord proprement dit entre le Gouvernement du Mali, les membres de la Médiation internationale et les groupes armés, représentés par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme des mouvements d'auto-défense.

Les deux années écoulées ont été très intensives pour la MINUSMA. Elle a énormément investi dans tous domaines où elle a mandat. La MINUSMA a aidé les autorités maliennes à faire des avancées importantes dans le processus de stabilisation et de rétablissement de l'ordre constitutionnel. Outre la tenue des élections présidentielle et législatives sur tout le territoire, la mise en œuvre de l'Accord préliminaire de Ouagadougou a jeté les bases de la réconciliation nationale et du dialogue inclusif ayant permis aux pourparlers d'Alger de se tenir et d'aboutir à l'Accord pour la Paix et la réconciliation Nationale au Mali.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, la MINUSMA s'est consacrée avec dévouement à appuyer les efforts des autorités maliennes à stabiliser les principales agglomérations et à protéger les civils dans la limite de ses responsabilités, capacités et moyens. Au 30 juin 2015, la MINUSMA comptait plus de 9000 militaires, dont 91% sont déployés sur 12 sites dans 3 secteurs (Gao, Kidal et Tombouctou) et plus de 1000 policiers. A total, les casques bleus de la MINUSMA ont effectué 43,380 patrouilles. Le prix que nous avons payé pour la cause de la paix est très cher : au 1er juillet 2015, date de l'anniversaire du déploiement de la MINUSMA, 42 Casques bleus ont perdu la vie et 166 ont été blessés, tous victimes d'actes terroristes visant à faire avorter les efforts d'associer une paix et une stabilité durable au Mali. Mais notre détermination à continuer de nous acquitter de nos responsabilités en appui au Mali et à son peuple demeure inébranlable.

Nous avons été actifs sur plusieurs autres fronts couverts par notre mandat : nous avons facilité le retour de

l'administration dans les régions du Nord. Nous avons surveillé la situation des droits de l'homme dans le pays et continuons de la suivre de très près. Nous avons renforcé les capacités maliennes nationales dans tous les secteurs sur lesquels porte notre mandat. Nous avons initié et appuyé plusieurs initiatives visant la réconciliation, la cohésion sociale et la prévention des conflits communautaires. Nous avons appuyé la cause des femmes et promu la protection des femmes et des enfants. Nous avons activement assisté dans les programmes de réhabilitation du patrimoine dans le nord du pays. Nous avons lancé un grand nombre de projets à impact rapide dans les régions du Nord.

La présente publication présente les résultats majeurs issus de la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA à travers ses différentes composantes. Ce sont des succès, qui ne sont pas connus par tous, mais ils représentent une contribution tangible à la stabilisation du Mali et aux efforts maliens de rétablir la paix, la sécurité et l'état de droit au Mali au bénéfice de tous les maliens.

Le mois de juin 2015 qui boucle les deux ans de la MINUSMA a été marqué dans la sphère des Nations Unies au Mali par deux événements importants et qui vont guider les travaux de la Mission pendant les mois à venir. D'abord, le parachèvement de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale à travers une médiation internationale, et qui compte parmi elle la MINUSMA comme acteur très actif. Le deuxième événement, survenu le 29 juin est le renouvellement du mandat de la MINUSMA à travers la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité qui réoriente le mandat de la MINUSMA pour appuyer et accompagner la mise en œuvre de l'Accord de paix.

La responsabilité de traduire les termes de l'Accord en réalité sur le terrain incombe au premier chef aux parties maliennes signataires. L'heure est venue pour l'ensemble des Maliens de conjuguer leurs efforts pour que plus jamais le Mali ne revive les affres de la division. Nous sommes là pour les accompagner.

La tâche devant nous est ardente mais nous la poursuivrons sans relâche. Je compte sur l'appui du Gouvernement malien que je remercie pour toute la coopération dont il a fait preuve à l'endroit de la MINUSMA. Je compte également sur l'appui de tous les partenaires nationaux et internationaux. Et je compte sur le personnel de la MINUSMA, femmes et hommes, à qui je rends hommage pour le dévouement dont ils ont fait preuve au service de la cause de la paix au Mali, pour que la Mission s'acquitte pleinement et avec succès de ses responsabilités.

**Mongi Hamdi**  
Représentant spécial du Secrétaire général  
des Nations Unies au Mali  
Chef de la MINUSMA

# MOBILISER POUR LA PAIX



Depuis le déploiement de la MINUSMA, la Division des affaires politiques (DAP) fait le suivi de l'évolution de la situation politique malienne afin d'appuyer la prise de décision provenant du leadership de la Mission et du Conseil de sécurité. Elle joue également un important rôle de bons offices afin de faciliter le processus politique malien, d'abord marqué par la mise en œuvre de l'Accord préliminaire de Ouagadougou (18 juin 2013), puis par le processus d'Alger ayant mené à la signature, le 15 mai 2015 à Bamako, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

## FAVORISER UN DIALOGUE INCLUSIF

Le Conseil de sécurité, dans sa Résolution 2100 qui a établi la MINUSMA, a confié à cette Mission un mandat essentiellement orienté vers la recherche de la paix et la stabilité. Le Conseil de sécurité lui a demandé de travailler non seulement avec les autorités maliennes et les groupes armés, mais également avec la société civile, pour favoriser et faciliter un dialogue inclusif qui permettrait au Mali d'aboutir à une paix globale et définitive.

La MINUSMA a entamé la mise en œuvre de l'Accord préliminaire de Ouagadougou (18 juin 2013). Elle a commencé le processus de dialogue entre les parties

maliennes à travers les réunions du Comité de Suivi et d'Évaluation de l'Accord (CSE) et la Commission Technique Mixte de sécurité (CTMS).

Au sein de ce processus, deux ateliers sur les leçons apprises de la mise en œuvre des accords passés et sur l'évaluation de l'Accord de Ouagadougou ont été organisés en février et mars 2014 par la Division des Affaires Politiques.

La Division des Affaires Politiques (DAP) organise également tous les mois des sessions d'information avec les représentants de la communauté internationale afin de favoriser une compréhension commune des défis et opportunités du processus de paix malien.

L'expertise de la DAP durant le dialogue inter-maliens d'Alger qui s'est déroulé de juillet 2014 à juin 2015, a contribué de manière significative à l'élaboration de la feuille de route des pourparlers d'Alger (24 juillet 2014), ainsi qu'à la rédaction des dispositions pertinentes de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

Ces efforts doublés des bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA, ont contribué à la fois au paraphe, puis la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali par le Gouvernement et la Plateforme (1er mars, puis 15 mai) et par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (14 mai, puis 20 juin 2015).

## MOBILISER LES INSTITUTIONS NATIONALES ET LES POPULATIONS POUR LA PAIX

Afin de favoriser l'appropriation du processus de paix par les Maliens, et faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paix, la Division des Affaires Politiques a engagé un vaste programme de mobilisation des Institutions de la République, des parties au processus de paix ainsi que de l'ensemble des segments de la société civile malienne :

- Communication régulière avec le Gouvernement, notamment le Ministère de la Réconciliation Nationale, Institution avec laquelle un partenariat spécifique a été établi et avec l'Assemblée, à travers ses Commissions Spécialisées avec lesquelles la Mission collabore dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix.

- Organisation d'ateliers de réflexion sur la contribution de la société civile au processus de paix avec les journalistes et les communicateurs, les responsables des partis politiques, les faitières des jeunes et des femmes. Ces ateliers ont abouti aux Déclarations de Sélingué sur le traitement de l'information en période de crise, et celle des partis politiques sur leur accompagnement du processus de paix.

- Appui aux efforts nationaux pour faire connaître le contenu de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation aux populations sur l'ensemble du territoire malien. Ces initiatives comprennent : rencontres d'échanges et d'explication sur l'Accord organisées en mai et juin 2015 par le Conseil National de la Jeunesse et la Plateforme des Femmes leaders à travers la quasi-totalité des régions du Mali au bénéfice d'un millier de jeunes et 600 femmes leaders;

organisations de caravanes depuis juin 2015 par les partis politiques à travers le Centre Malien pour le Dialogue Interpartis et la Démocratie (CMDID) dans toutes les régions; l'organisation les 9 et 10 juin 2015, d'un atelier du Haut Conseil Islamique du Mali qui a permis à 200 leaders religieux venus des quatre coins du Mali de partager leurs points de vue sur la meilleure approche pour propager le message de paix et de réconciliation contenu dans l'Accord.

Après avoir réuni des milliers de participants pour permettre une meilleure compréhension et inclusivité du processus de sortie de crise, la DAP prépare actuellement la mise en œuvre de l'Accord du 15 mai. Elle aura à jouer un rôle d'expert de premier plan au niveau du Secrétariat du Comité de suivi de l'Accord (CSA), et des sous-comités techniques chargés de la mise en œuvre de l'Accord.

# DES FORCES EN PRÉSENCE POUR LES MALIENS

Au Mali, sous l'égide des Nations Unies, plus de 60 Etats membres contribuent à l'exécution des aspects sécuritaires du mandat de la MINUSMA. En mai 2015 ce ne sont pas moins de 10 312 femmes et hommes en uniformes (Policiers et militaires), qui, comme le veut le mandat de la MINUSMA, aident les autorités maliennes à écarter les menaces sécuritaires, protéger les civils, mais aussi appuient l'application du cessez-le-feu et des mesures de confiance sur le terrain.

Répartis entre la Force militaire et la Police des Nations Unies (UNPOL), le personnel en uniforme a, en plus de sa contribution sur le terrain, un rôle de soutien aux efforts pour rebâtir le secteur malien de la défense et de la sécurité.

C'est donc une part importante du mandat de la Mission qui est confiée à ces hommes et ces femmes. Ce qui justifie non seulement leur nombre mais également leur engagement et leurs résultats dans des conditions environnementales très difficiles.



## CIMIC (COORDINATION CIVILO-MILITAIRE)

La Coordination Civilo-militaire est une capacité militaire de la Force MINUSMA qui facilite la coopération et l'harmonisation entre les composantes militaires et civiles (y compris la Police) de la MINUSMA et les acteurs humanitaires. Par exemple, CIMIC cherche à remplir des gaps des capacités des acteurs civils. Egalement une tâche importante de CIMIC est de renforcer la confiance entre la population et les Casques bleus. Après coordination avec les acteurs civils, le CIMIC peut fournir des services de base à la population et renforcer les capacités locales.

Depuis la création de la MINUSMA au Mali, CIMIC a mené plus de 100 activités. La plupart de ces activités concerne l'assistance médicale à la population locale dans plusieurs villes et villages du Mali. Par exemple en juin 2015, le contingent du Bangladesh a installé une clinique médicale à Gao. La direction régionale de la Santé de Gao sur cette clinique médicale : "Je remercie les différentes équipes médicales de la MINUSMA présentes ici pour leur dévouement et leur contribution importante à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population de Gao". L'assistance médicale a également été fournie dans d'autres endroits dans le Nord du Mali parmi lesquels Tombouctou, Tessalit, Ménaka et Ansongo. Au total, plus de 6.000 Maliens ont reçu des soins médicaux grâce à la MINUSMA. D'autres activités CIMIC des forces

de la MINUSMA comprennent la sécurité alimentaire et de l'eau, y compris entre autres la distribution d'eau pour les réfugiés de retour du Burkina Faso à la région de Tombouctou et plus récemment, distribution de l'eau à Doro, Dorey, Boni and Ménaka l'escorte d'un convoi de Programme Alimentaire Mondiale (PAM) de Gao à Kidal. Egalement MINUSMA CIMIC a contribué à un Project à Impact Rapide relatif à l'installation d'une pompe d'eau à Gossi et l'installation d'un réservoir d'eau à N'Tomikorobougou.

Enfin, MINUSMA CIMIC fourni également et de façon régulière, une assistance vétérinaire dans plusieurs régions du nord du Mali.

Par la Résolution 2277 (29 juin 2015), le Conseil de sécurité a autorisé 11 240 militaires (y compris un nombre minimum de 40 observateurs militaires chargés de surveiller et de superviser le cessez-le-feu ainsi que des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays) et 1 440 policiers à la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2016.

## MANDAT

- Appuyer, surveiller et superviser l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et des mesures de confiance par le Gouvernement malien, les groupes armés de la Plateforme et de la Coordination.
- Assurer, sans préjudice de la responsabilité première des autorités maliennes, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques.
- Fournir un appui aux autorités maliennes pour stabiliser les principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, notamment dans le nord du pays.
- Appuyer le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, ainsi que le redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes, en particulier dans le nord du Mali.

## SECURITE ET PROTECTION

**1er juillet 2013 – 30 juin 2015 :**

**26 651 patrouilles** militaires et **16 729 patrouilles** de la police pour écarter les menaces et protéger les civils  
**8 180 membres** des Forces de Sécurité maliennes formés par UN Police

## DEPLOIEMENT

au 1er juillet 2015 :

### MILITAIRES

**9 149** militaires déployés.  
**91%** déployés sur **12 sites** :



### SECTEUR NORD

Kidal, Tessalit, Aguelhoc ;

### SECTEUR EST

Gao, Ménaka, Ansongo ;

### SECTEUR OUEST

Tombouctou, Diabaly, Douentza, Goundam, Gossi, Ber.

En plus des agglomérations principales, des patrouilles de longue portée sont également effectuées dans les villages environnants.

### POLICIERS

**1 059 policiers** déployés.  
**62%** déployés à Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal, Douentza, Goundam et Ménaka.

**50 pays** contribuent au personnel en uniforme de la MINUSMA (1er juillet 2015).

**42 membres** du personnel de la MINUSMA ont été tués et **166** ont été grièvement blessés lors d'incidents hostiles depuis juillet 2013.



# LES DIVIDENDES DE LA PAIX

La MINUSMA est Multidimensionnelle, et a pour but la Stabilisation au Mali. Dans leur travail au quotidien, certaines de ses composantes civiles le reflètent, ou plutôt, l'incarnent parfaitement, à l'image de la Section Stabilisation et Relèvement. « Multidimensionnelle », car ayant un large champ d'intervention, « Intégrée » car collaborant étroitement avec l'"Equipe pays" des Nations Unies au Mali, la Section Stabilisation et relèvement, a justement pour mandat la mobilisation de ressources et la gestion des mécanismes de financement pour la paix et la sécurité, notamment dans le but d'améliorer l'environnement sécuritaire, de renforcer la cohésion sociale, de relancer les activités productives et de rétablir les services sociaux de base. Il s'agit notamment du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité et la paix au Mali / Trust Fund, du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies/Peacebuilding Fund (PBF) et des Projets à Impact Rapide/Quick Impact Projects (QIPs). Ce dernier mécanisme de financement établit un coût maximal de 50.000 dollars par projet sur une durée ne dépassant pas 6 mois. Ces projets sont essentiels au retour et à la consolidation de la paix.

En deux années de présence au Mali, les chiffres qui se rapportent à son activité au sein de la MINUSMA sont impressionnants !



## PROJETS À IMPACT RAPIDE

- 112 projets à impact rapide pour un montant total de 2 303 553 855 FCFA, au bénéfice de plus de 123,900 personnes dans les régions du Nord et à Bamako. Ces projets ont été réalisés par les organisations de la société civile, des institutions gouvernementales, des agences internationales et la MINUSMA pour répondre aux besoins immédiats de la population (eau, électricité, éducation, culture, sport, santé et assainissement, rétablissement de l'état de droit, prévention des conflits, soutien à l'agriculture, élevage, au petit commerce et artisanat). Ces projets ont largement contribué à l'amélioration des conditions de vie et atténué des conflits au sein des communautés.

## FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ AU MALI

- 4 projets ont été finalisés, ou sont proches de l'être et 6 projets en cours sur 13 projets approuvés pour un coût de 8 825 881 USD sur un budget de 12 074 433 USD. Créé en 2013 sur demande du Conseil de Sécurité il appuie les Forces de Défense et de Sécurité Maliennes (FDSM), et assiste le Gouvernement malien pour assurer une paix durable, le retour de l'autorité de l'Etat et de l'ordre constitutionnel.

## FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF) :

- La section a soutenu la demande d'éligibilité du Mali pour le Fonds de Consolidation de la Paix en Avril 2014. 5 projets sont actuellement approuvés pour un coût total de 10 932 168 USD et pilotés par des agences de l'ONU dans différents domaines.

## PLANS RÉGIONAUX DE STABILISATION ET DE RELÈVEMENT PRÉCOCE

- Il a été facilité l'élaboration des plans régionaux de stabilisation et de relèvement pour les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, en cohérence avec l'UNDAF, le Programme d'Actions du Gouvernement 2013-2018 et les stratégies de développement au niveau régional.

## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS À IMPACT RAPIDE

### Région de Gao

- La donation et l'installation d'un générateur de 65kva au seul Centre de Santé de Référence d'Ansongo a permis la prise en charge des urgences obstétricales du bloc opératoire ainsi que d'autres interventions médicales.

### Région de Tombouctou

- Un projet de matérialisation de six passages d'animaux dans l'espace pastoral du Lac Horo à Tonka dans le cercle de Goundam permettra de réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs liés à l'exploitation des terrains.

### Région de Mopti

- Un des projets à impact rapide couvre les 5 cercles de la région de Mopti et prévoit la démarcation de 400 km de pistes de transhumance ou de passage d'animaux, ce qui permettra d'atténuer de façon significative les conflits entre les éleveurs et les autres usagers des ressources naturelles notamment les agriculteurs, les exploitants forestiers etc.

### Région de Kidal

- Au mois d'avril 2015, la MINUSMA a financé l'achat, le transport et l'installation d'un générateur de 88kva au profit du Centre de santé de référence de Kidal. Ce projet permet au centre de prendre en charge des urgences, au laboratoire d'analyses de fonctionner, d'améliorer la conservation des vaccins, ainsi que la réalisation de consultations urgentes pendant la nuit.

# PAS DE JUSTICE, PAS DE PAIX

« No justice, no peace », (Pas de justice, pas de paix) à cette maxime pourrait se résumer la raison d'être de la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires dans l'organigramme de la MINUSMA. Partie intégrante des Missions de Maintien de la Paix des Nations Unies, les Affaires Judiciaires et Pénitentiaires ont un rôle primordial : celui de permettre le retour de la justice et de la règle de droit dans les régions où elles ont disparu du fait de la guerre ou de l'instabilité. Ainsi, à travers différents types de soutiens et de partenaires, elle aide au renforcement de la chaîne pénale nationale, à la réforme de la justice ou encore à l'amélioration des conditions de vie des détenus.

En tout cela, elle collabore régulièrement avec les sections Stabilisation et Relèvement et UNPOL notamment dans le cadre de Projets à Impact Rapide (QIPs) relatifs à la réhabilitation de tribunaux, de prisons, de postes de police et de gendarmerie, comme en témoigne ce bilan.



Depuis la mise en place de la MINUSMA, la SAJP est présente à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal avec 46 spécialistes des affaires judiciaires et pénitentiaires venant de plusieurs continents (Afrique, Europe, Amérique).

## Quelles sont les principales réalisations de la Section depuis sa mise en place?

- Appui à l'opérationnalisation effective de 7 des 12 juridictions et 7 des 12 prisons du Nord du Mali ;
- Appui au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme pour le déploiement de 122 magistrats, agents des services judiciaires et agents pénitentiaires dans les régions du Nord du Mali, soit environ 51% des 237 agents autorisés ;
- Appui financier et technique à l'élaboration du plus important document stratégique du Ministère de la Justice : le plan de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire ;
- 9 Projets à Impact rapide (QIPs) pour l'équipement des cours et tribunaux, la réhabilitation des maisons d'arrêt et de correction ainsi que la sécurisation des prisons (Tombouctou, Gao, Gourma Rharouss, Niafunké, Mopti...);

- 78 sessions de renforcement de capacité, de mentorat, de séminaires au profit des magistrats, du personnel de l'administration pénitentiaire (350 bénéficiaires) ;
- Appui au barreau national pour déployer des équipes d'avocats dans les régions du Nord (en cours) ;
- Appui à la relecture du code de justice militaire ;
- Appui au fonctionnement du pôle anti-terroriste (travaux de réhabilitation du bâtiment devant abriter le Pole en cours de mise en œuvre);
- Projet de distribution de plus de 1000 mallettes juridiques (destinées à plus de 50 juridictions de tout le pays), 1000 textes législatifs et réglementaires, 2000 dépliants et 1500 clé USB sur le Droit malien ;
- Six audiences foraines déjà organisées surtout dans la région de Mopti
- Appui aux maisons d'arrêt de Bolé Mineurs et Femmes (menuiserie, teinture et savonnerie), projet de maroquinerie de la maison d'arrêt de Gao
- Sessions de formation au profit des agents de la maison centrale d'arrêt de Bamako en matière de sécurité, conjointement avec le PNUD, UNODC et le CICR
- Atelier de préparation d'un projet de règlement intérieur type pour les prisons.

# RÉFORMER POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Contribuer à stabiliser un pays est une quête quotidienne dans laquelle, le renforcement des capacités, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sont des apports inestimables.

En ce qui concerne le Secteur de la Sécurité, faute d'accompagnement adéquat, de tels efforts peuvent être consentis en vains, mieux, ils doivent être assortis de grands changements dans la manière de gérer et d'administrer la sécurité, ceci dans le but de la rendre plus efficace.

Voici donc l'objectif poursuivi par la Section de la Réforme du Secteur de la Sécurité : soutenir le gouvernement malien dans la réforme des institutions nationales de sécurité en l'appuyant dans la mise en place de structures, de lois et de règlements permettant d'avoir des institutions de sécurité efficaces, redevables devant la population et soumises au contrôle démocratique dans le cadre de l'Etat de droit et le respect des droits humains. Une tâche colossale, dont les deux premières années ont permis la pose d'importants jalons au bénéfice des autorités maliennes.



## PROCESSUS POLITIQUE

- Le 22 Novembre 2013, le Groupe de travail et de réflexion pluridisciplinaire sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (GPRSS) a été créé par le gouvernement malien. L'unité RSS de la MINUSMA lui a fourni un appui technique ayant abouti à la création du Conseil National de la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) le 14 Août 2014. L'unité RSS appuie le Coordonnateur National de la RSS dans la mise en place de la stratégie nationale RSS.
- En Juillet 2014, l'unité Réforme du secteur de la sécurité (RSS) a reçu du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, une demande officielle d'intégration au processus RSS national.
- L'Unité RSS a lancé un mécanisme de coordination pour tous les partenaires internationaux qui soutiennent le Mali dans la RSS. Une réunion de haut niveau du Comité stratégique RSS-DDR, réunissant des représentants diplomatiques, a eu lieu le 25 Novembre 2014 Bamako. Un groupe de travail technique a également été créé pour soutenir le travail de ce comité.

## RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

- Du 8 au 10 décembre 2014, l'unité RSS, en collaboration avec le National Democratic Institute (NDI) et la Commission Défense, Sécurité et Protection Civile, a organisé un atelier d'auto-évaluation des parlementaires Maliens sur le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.
- Du 31 mars au 1er avril 2015, l'Unité RSS, en

collaboration avec DCAF et NDI, a pris part à l'organisation d'un atelier de sensibilisation sur la RSS aux acteurs de la société civile, afin qu'ils puissent renforcer leur rôle dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

- L'unité RSS a contribué à des formations organisées par d'autres sections dans les questions transversales, telles que le genre et les armes légères et de petits calibres (ALPC). L'unité a aussi présidé huit réunions de la MINUSMA sur le contrôle des ALPC.

## PROJETS / QIPS

- Appui à la Direction nationale des frontières (DNF) dans la révision d'une stratégie nationale de la sécurité des frontières à travers une série d'ateliers régionaux de consultation des parties prenantes.
- Appui à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dans la création de brigades fluviales.
- Elaboration d'une base de données MINUSMA de traçage d'armes et de munitions à gros calibres.
- Appui technique à la mission d'enquête des Droits de l'Homme à Kidal, Tabankort et Tinhama dans l'identification et le traçage d'armes et de munitions entre mai 2014 et juin 2015.
- QIP's de réhabilitation des postes de police et de gendarmerie des frontières de Labbezanga (Mali-Niger) et Léré (Mali-Mauritanie). Les évaluations de terrain ont été menées en collaboration avec la gendarmerie, la police des frontières, le projet Danish Demining Group de sécurité et gestion des frontières et la Section UNPOL en Février 2014.

# UNMAS : L'ACTION DE LUTTE ANTI-MINES

UNMAS, ou le Service anti mines des Nations Unies, une composante à la fois indépendante mais faisant partie de l'ADN des Missions de Maintien de la Paix. Les activités de lutte antimines permettent aux Casques bleus de la MINUSMA de mener à bien leurs patrouilles, aux organismes humanitaires de fournir une assistance et aux citoyens de vivre sans avoir peur qu'un seul faux pas ne leur coûte la vie.

Ces deux dernières années au Mali, UNMAS a mené beaucoup d'actions de lutte contre les mines au Nord et contribue au recyclage et à la destruction de stocks de munitions obsolètes de l'Armée nationale.

## APPUI À LA MINUSMA, AUX SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU MALI ET AUX PARTENAIRES :

UNMAS aide la MINUSMA et les agences, fonds et programmes des Nations Unies à mener leurs activités prescrites, malgré la menace liée aux engins explosifs :

- 4 970 personnels de l'ONU à travers le Mali ont bénéficié d'une formation en sensibilisation aux explosifs de base.
- 6 474 personnels militaires et policiers de la MINUSMA ont suivi des formations spécialisées pour les préparer à travailler dans un environnement de menace des engins explosifs improvisés (IED).
- 2 940 casques bleus MINUSMA ont reçu une formation en premiers soins d'urgence de base.
- UNMAS a livré l'équipement spécialisé, l'assistance et le mentorat à la MINUSMA pour la neutralisation des explosifs et munitions (EOD) et les équipes de vérification de l'itinéraire afin de leur permettre de répondre en toute sécurité et efficacement aux menaces explosives.

## APPUI AUX AUTORITÉS NATIONALES ET AUX FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ MALIENNES (FDSM) :

UNMAS aide le gouvernement malien à renforcer ses capacités dans la minimisation des menaces liées aux explosifs :

- 3 525 personnels des FDSM (principalement la police nationale, la gendarmerie et le personnel militaire) ont reçu une formation de sensibilisation aux explosifs afin de mieux gérer les menaces au Mali.
- 46 membres de l'armée malienne ont été formés aux EOD de niveau I, 63 aux EOD niveau II et six aux EOD de niveau III à travers le déminage humanitaire au Centre de formation (CPADD) au Bénin.
- 57 personnels des FDSM ont été formés à la gestion de la sécurité des stocks.
- Dans le cadre de l'évaluation systématique des armes, plus de 400 tonnes de munitions obsolètes et non-réparables ont été identifiées dans des actions militaires et éliminées avant qu'elles ne deviennent un danger à la sécurité. À ce jour, 290 tonnes de ces munitions ont été détruites.

## À L'APPUI DE LA PROTECTION DES CIVILS :

La mission d'UNMAS est de minimiser l'impact des menaces d'explosifs sur les populations civiles au Mali, en particulier dans les zones touchées par le conflit :

- 1 362 villages ont été interrogés, conduisant à l'identification de plus de 104 zones contaminées.
- 1 400 articles de munitions explosives et non explosées (UXO) et plus de 100 150 articles de munitions Small Arms (SAA) ont par la suite été détruits en toute sécurité dans les zones où des affrontements armés ont eu lieu.
- 50 000 personnes vivant dans les communautés touchées ont également reçu une formation sur les risques des dangers d'explosion, afin de minimiser le risque de décès ou de blessure.
- Ces efforts ont abouti à une réduction significative, depuis 2013, de la fréquence des débris de guerre explosifs civils. En comparaison avec les cinq premiers mois de 2013 par exemple, le nombre de victimes en 2015 à la suite de restes explosifs de guerre est en baisse de près de 93% (28 au cours de Janvier-mai 2013 contre 2 au cours de Janvier-Mai 2015).
- 150 survivants des incidents impliquant des explosifs et les personnes handicapées bénéficient également d'un projet d'aide aux victimes à Gao et à Tombouctou grâce aux soins de réadaptation, les appareils fonctionnels et le soutien socio-économique.



# UNE ÉTAPE CAPITALE SUR LE CHEMIN LA PAIX

D'aucun diront que pour qu'il y ait Démobilisation, Désarmement et Réinsertion effective des combattants, il faut qu'il y ait cessez-le-feu et paix. Certes, ces dernières sont des conditions sine qua non à son achèvement. Toutefois, comme nous le montre ce compte-rendu des 24 derniers mois d'action de la section DDR, ces conditions ne sont pas indispensables à la préparation de ces processus. La Section DDR de la MINUSMA, dont le rôle est de soutenir le Gouvernement malien et les parties prenantes à ce processus, dans la mise en œuvre des programmes de cantonnement et de DDR, a déjà accompli un important travail de préparation.



Depuis le début de la MINUSMA, la section DDR a entamé le travail. Quelques grandes étapes en attestent.

1. De septembre 2013 au 17 Mai 2014 : la section DDR et son partenaire d'exécution, l'UNOPS, ont appuyé les 3 sites de pré-cantonnement (2 à Kidal et 1 à Agharous-Keyon), pour 1.847 combattants du MNLA et du HCUA, ce qui a permis de réduire sensiblement l'insécurité dans la région de Kidal.
2. Le 14 Février 2014, à l'issue du séminaire sur les principes et les défis du cantonnement, la section DDR a contribué à l'élaboration et l'adoption du «Mode Opérateur du Cantonnement», par les représentants du Gouvernement malien et les mouvements armés de la Plate-forme et de la Coordination ; mode opératoire qui pris en compte et intégré dans le texte de l'Accord d'Alger.
3. De Juillet 2014 à Mars 2015, la section DDR a participé et appuyé l'Equipe de la Médiation durant les différentes sessions de négociations inter-maliennes tenues à Alger.

L'objectif était de mettre dans l'accord des dispositions pratiques qui garantissent la mise en œuvre d'un processus DDR efficace et inclusif et d'y inclure un calendrier pour sa mise en place.

4. En décembre 2014, la MINUSMA et UNOPS ont signé un Accord de Financement de 10 millions de dollars américains, pour la construction de 5 sites de cantonnement en addition des 3 sites prévus).

A partir de Mai 2015, La Section DDR de la MINUSMA et UNOPS, ont conduit, à Kidal, Tombouctou, Mopti, et Gao, une évaluation technique de 16 projets de Réduction de la Violence communautaire proposés par les communautés locales en consultation avec les chefs de bureau et équipes DDR du terrain. L'objectif de ces projets RVC vise entre autres à créer des emplois temporaires pour plusieurs jeunes des différentes communautés, à participer à l'amélioration de la sécurité et à favoriser le retour vers la stabilité ainsi que la réconciliation dans les quatre régions du Nord Mali.

# LA PIERRE ANGULAIRE

Notion primordiale qui confère à l'ONU son caractère universel, la défense des droits de l'Homme guide l'ensemble des actions de l'Organisation, elle constitue le socle, la pierre angulaire de toute les activités qu'elle mène et donc de toutes les Missions de Maintien de Paix, y compris celle du Mali. Représentantes du Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies, et parce qu'elles jouent un rôle essentiel dans la protection des populations civiles, les Divisions des Droits de l'Homme des Missions sont en général les premières à envoyer sur le terrain leurs officiers. Leur mission : promouvoir les droits de l'homme et lutter contre ses violations à travers plusieurs outils comme la formation, la documentation, la surveillance ou le reporting des cas.

Depuis la mise en place de la mission, les activités de la Division des droits de l'homme s'articulent autour de différents axes, à savoir :

- Les formations : elles sont dispensées à un public varié contribuant à une promotion de l'approche basée sur les droits de l'homme et une prise en compte de cette perspective dans les activités des différents publics visés. Ces formations sont dispensées à l'attention notamment des journalistes, des officiers de police judiciaire, de la société civile, des formateurs, des étudiants, du personnel pénitencier, des Forces armées et de sécurité maliennes, des associations des victimes etc.

A cet égard, au cours des deux dernières années, la Division a organisé plus de 700 sessions de formation et ateliers contribuant ainsi au renforcement des capacités de 6619 personnes dont 180 juges, 4854 membres des forces de défense et de sécurité du Mali, 98 Organisations non gouvernementales et associations, 1487 étudiants, formateurs et journalistes.

- La conduite de missions d'enquêtes de terrain : Dans la mise en œuvre de son mandat, la DDH effectue trois types de missions à savoir : des missions d'établissement des faits, des missions de suivi et les missions d'enquêtes spéciales. Dans ce cadre, au cours des deux dernières années, la DDH a conduit 356 missions d'enquêtes de terrain

comprenant notamment 9 missions d'enquêtes spéciales à Kidal, Aguelhok, Menaka, Tabankort, Ber, Tin Hama, Boulkessy, Anefis et Gao.

Visites de lieux de détention : Depuis juillet 2013, la DDH a effectuée 539 visites dans les lieux de détentions officiels et non officiels afin de vérifier que les conditions de détentions des personnes détenues soient en conformité avec les règles relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Les victimes civiles : La division des droits de l'homme documente de façon permanente les victimes civiles tuées au cours de la crise en cours au Mali. A cet égard, depuis 2013, la DDH a documenté 151 civils tués, dont 14 enfants (7 garçons et 7 filles) et 62 femmes.

Les activités de la Division des droits de l'homme ont été consacrées par la sortie le 20 mars 2015 du premier rapport public de la DDH de la MINUSMA sur les violations et abus du droit international des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire commises entre le 1 novembre 2013 et 31 mai 2014. Par ailleurs, cette période fut marquée par la quatrième visite de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali et la publication de deux rapports à l'issue de ces visites.

## PERSPECTIVES

Pour une meilleure protection des

droits de l'homme, la DDH entend, par la création d'un bureau à Bamako, accroître sa présence dans le pays et couvrir ainsi le Sud du pays. En temps de crise, elle assure une présence permanente dans les différentes localités touchées par le conflit et bénéficie de la relation de confiance au préalable établie avec les autorités locales ou autorités de fait. C'est ainsi que la DDH a une présence à Ménaka, à Goundam et à Tessalit. La circulation rapide des informations est facilitée par l'existence du Call Center mis en place par la DDH à Bamako et dans les régions de Gao, Mopti, Kidal et de Tombouctou afin de faciliter la circulation et la vérification d'information reçues par les chargés des droits de l'homme.



Vulnérables en temps de paix, les femmes et les enfants le sont encore plus en période de conflits. Ils sont très souvent l'objet de violations de droits et de violences ciblées et particulièrement des violences sexuelles. Utilisant en grande partie des outils communs à ceux des droits de l'Homme, les unités chargées de la protection des enfants et de la protection des femmes font un travail à plusieurs niveaux : auprès des victimes mais également vis-à-vis de ceux qui doivent aussi les protéger comme les forces armées et les représentants de la loi. Le but recherché étant de lutter contre l'impunité, des numéros verts couplés à des unités de police nationale ont été mis en place au niveau national à Bamako, puis à Mopti, Gao et Tombouctou en vue de dénoncer les cas.

***Mise en place au Mali des Arrangements pour la surveillance, l'analyse et la communication de l'information sur les violences sexuelles liées au conflit Monitoring Analysis Reporting Arrangements (MARA)***

Le MARA a été lancé au Mali en octobre 2014 par le Représentant Spécial adjoint en charge du volet politique de la MINUSMA. Le MARA permet aux acteurs-clés dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit (VSLC) de renforcer leur coordination sur les mesures de prévention et les réponses à apporter ainsi que sur le combat contre l'impunité. Après la mise en place du MARA, les acteurs du groupe de travail technique et du forum consultatif ont été formés et des réunions régulières de coordination sont tenues.

***Contribution au rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelle dans les conflits***

En janvier 2015, une contribution essentielle a été faite au rapport annuel du Secrétaire général sur la Violence sexuelle dans les conflits. Le rapport est un outil clé de dénonciation des parties au conflit qui continuent à commettre les violences sexuelles, c'est aussi un moyen de plaider pour la défense et l'engagement des acteurs dans la lutte contre les violences sexuelles, particulièrement la lutte contre l'impunité. À la suite des recommandations formulées dans le rapport, l'Initiative des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les conflits a accompli une mission au Mali en janvier 2015, dans le but d'appuyer les autorités maliennes et les Nations Unies à mettre en place une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles. Une équipe d'experts sur l'état de droit et les VSLC a été aussi diligentée afin d'évaluer les besoins d'appui au système judiciaire et au secteur de la sécurité pour une meilleure prise en charge des VSLC aussi bien

dans la prévention, la protection et la réponse contre les VSLC.

***L'intégration des VSLC dans l'Accord de paix d'Alger***

Un plaidoyer soutenu auprès des autorités, des groupes armés et de la société civile a contribué à la prise en compte des violences sexuelles comme un élément important pour la paix et la sécurité. Des dispositions sur les violences sexuelles ont été incluses dans l'Accord de paix. Le plaidoyer continuera pour que ces dispositions soient développées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour une prise en compte des survivants et des auteurs de ces violences et la mise en place effective de mécanismes de prévention.

***Renforcement de capacités / Réforme du secteur de la sécurité***

MINUSMA : Depuis octobre 2014, début des activités du bureau pour le renforcement des capacités, 675 personnel de la MINUSMA (560 hommes, 115 femmes) ont participé à un total de 33 activités de formation.

Forces de défense et de sécurité malienne (FDSM) : Le bureau de la Conseillère principale a aussi formé un total de 272 personnes dont 207 hommes, et 65 femmes) membres des FDSM tous corps et grades confondus.

***Sensibilisation sur les VSLC***

Le bureau de la conseillère principale a aussi entrepris des activités de sensibilisation pour la ligne verte de la police nationale qui sert à dénoncer les violences basées sur le genre. Les messages radio sont diffusés sur MIKADO, la radio des Nations Unies, afin de sensibiliser le public sur ce service.

**FORMATIONS :**

**MINUSMA**

Formation d'induction pour le personnel MINUSMA nouvellement recruté. Plus de 2500 personnels de la MINUSMA (Policiers, militaires et civils) ont été sensibilisés sur la protection de l'enfant, le cadre législatif et normatif relatif à la protection de l'enfant, et les rôles et responsabilités du personnel de la MINUSMA dans le système de surveillance et de rapportage des violations.

**PARTENAIRES EXTERNES**

211 membres d'organisations partenaires formés sur la protection de l'enfant et sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux droits de l'enfant ; 35 membres du Parlement des enfants et 88 partenaires, dont des ministères, ont été formés à des techniques de protection de l'enfant en situation de conflit.

**FORCES DE SÉCURITÉ**

En partenariat avec la Composante UNPOL de la MINUSMA, formation de 340 agents des forces de sécurité du Mali, sur la protection de l'enfant en période de conflit armé à l'Ecole Nationale de Police à Bamako.  
En partenariat avec l'EUTM (Union Européenne), formation de

76 militaires sur les dispositions du droit humanitaire relatif à la protection de l'enfant, les violations graves des droits de l'enfant, et l'impact des conflits sur les enfants.

En partenariat avec l'EMP (Ecole de Maintien de la Paix d'ALIOUNE BLONDIN BEYE) de Bamako, formation de 233 agents de la police nationale du Mali sur les standards et normes de protection de l'enfant en situation de conflit armé y compris les interactions des policiers avec les enfants.

**SENSIBILISATION**

Sensibilisation aux droits et à la protection de l'enfant et sur l'impact des conflits armés sur les enfants, l'UPE a réalisé des campagnes de sensibilisation auprès de 1500 enfants, des groupes armés, des Forces armées maliennes, et de la société civile, à Bamako et dans les régions..

**PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES**

L'Unité de Protection de l'Enfant de la MINUSMA a poursuivi un dialogue permanent avec toutes les parties au conflit, y compris les FDSM, et les groupes armés, sur le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire. L'Unité a œuvré pour la libération de prison de 24 mineurs détenus pour leur association au conflit armé ; le personnel a aussi visité toutes les prisons pour s'enquérir du sort des enfants emprisonnés.

**L'UNITÉ GENRE : A LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE**

**Organisation pour la 1ère fois au Mali de la Journée "Portes Ouvertes"** sur Femmes, paix et sécurité en partenariat avec l'ONU-FEMMES, l'UNFPA et les Organisations de la Société Civile pour évaluer la mise en œuvre de la R 1325 (2000).

**Appui à l'actualisation du Plan d'Action National (PAN) 2012-2014 de la Résolution 1325 (2000) sur Femmes, Paix et Sécurité** pour y intégrer les effets de la crise (avril-mai 2015). L'Unité Genre s'est associée à ONU Femmes pour accompagner le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dans la révision du Plan antérieur. Les priorités du nouveau Plan 2015-2017, portent sur la prévention des conflits et des violences basées sur le genre (VBG), la protection et la réhabilitation des survivantes, la participation et la représentation des femmes, la promotion du Genre et l'autonomisation de la Femme. Un mécanisme de coordination et de suivi est également prévu.

Organisation en collaboration avec la Division des Affaires Politiques, de **deux ateliers sur la paix et la réconciliation** en appui à la participation des femmes aux pourparlers d'Alger avec 50 participantes chacun (15-16 juillet 2014 et 14-15 janvier 2015)

**Campagne des 16 jours contre la violence faite aux femmes et aux filles** (décembre 2014) « Tous Unis pour

mettre fin à la violence faite aux femmes »

**Célébration de la Journée Internationale de la Femme 2015** par la MINUSMA avec son personnel et ses partenaires en mars 2015.

Appui au Gouvernement dans la commémoration officielle à travers la production d'un documentaire qui porte sur la situation socio-économique des femmes de Gao avant et après le conflit.

**Programme d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.**

Ce programme élaboré sous la coordination de l'Unité Genre en collaboration avec les autres composantes de la Mission, ONU FEMMES et UNFPA a été approuvé par le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) le 17 Décembre 2014, et sa mise en œuvre a démarré en janvier 2015 pour une période de 18 mois avec un coût de près de 1 million de dollars US.

**Projet à impact rapide (QIP)** intitulé « Amélioration des conditions sanitaires et environnementales du Centre de Détention de Bollé Femme » qui compte actuellement 133 détenues, incluant des femmes, des enfants et des filles mineures. Le projet a été lancé en mai 2015.

# UNE GRANDE PREMIÈRE !



Soutenir financièrement et logistiquement le « Programme de réhabilitation du patrimoine culturel dans les régions du nord » ; soutenir le retour d'événements culturels dans les régions du nord ainsi que des échanges culturels entre régions ; ou encore assurer la formation du personnel civil, militaire et policier de la MINUSMA sur la culture, la société et le patrimoine culturel du Mali, tel est le quotidien des membres de l'Unité Environnement et Culture. Cette Unité a pour mission de prendre en charge les parties du mandat de la MINUSMA relatives à la protection du patrimoine et à la réduction des impacts de la Mission sur l'environnement. Première Mission de Maintien de Paix à se voir confier pareille tâche dans son mandat, la MINUSMA s'y attelle depuis son déploiement avec des résultats très encourageants dans un contexte environnemental fragile.

Dans le cadre de son mandat d'appui à la sauvegarde du patrimoine culturel, la MINUSMA s'investit de façon concrète depuis sa mise en place le 1er juillet 2013. Première Mission investie de cet aspect spécifique de sauvegarde du patrimoine culturel, la MINUSMA a axé sa stratégie autour de deux grands pôles. Mis en œuvre par l'Unité Environnement et Culture, ces deux pôles sont l'appui (multiforme) à ses partenaires dans le domaine ainsi que la sensibilisation et la formation de son personnel.

**Un soutien financier pour le « Programme de réhabilitation du patrimoine culturel dans les régions du nord », coordonné par l'UNESCO et le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, dans ce cadre, deux projets à impacts rapides sont en cours d'exécution. Il s'agit de :**

Tombouctou : Réhabilitation de 3

bibliothèques privées de manuscrits anciens qui avaient été endommagés suite à une attaque suicide en septembre 2013 : 20.584.550XOF / 35.778,60 USD  
**Gao :** Rééquipement en instruments de musique et de sonorisation de l'Orchestre régional 'Songhoy Star', dont les instruments avaient été détruits par les occupants : 11,128,282XOF / 22,256 USD

**Un soutien logistique pour le même programme:**

Transport et coordination sécuritaire de plus de 60 missions (406 vols) pour des projets culturels soutenus par l'UNESCO et liés à la protection du patrimoine, soit 141,430 USD (au 1er mai 2015).

**Un soutien pour le retour d'événements culturels dans les régions du nord et des échanges culturels entre les régions**

Soutien logistique (transport de passagers) pour plus de 10 événements culturels (ex. 80 vols représentant un total de 25000 USD), promouvant la cohésion sociale et la réconciliation tels que les festival, concerts ou conférences. La MINUSMA a par exemple contribué en mai 2014 au festival « Main dans la Main », qui fut le 1er festival de musique à Gao après l'occupation.

**La formation sur la culture et la société maliennes et sur le patrimoine du Mali pour tout le personnel civil, policier et militaire de la MINUSMA**

Deux modules de formation ont été développés et sont présentés en collaboration avec l'UNESCO lors de la formation d'entrée en fonction, 1577 membres du personnel ont été formés sur la protection du patrimoine culturel et la société maliennes entre octobre 2013 et le 24 avril 2015.

# DIALOGUER POUR BÂTIR LA RÉCONCILIATION

La Division des Affaires Civiles joue un rôle capital dans la stabilisation du Mali. Elle interagit avec les organisations de la Société Civile et les communautés à la base et les services décentralisés de l'Etat. Cette interaction se fait sous forme d'aide au rétablissement progressif de la confiance au sein des communautés, notamment en prévenant et atténuant les conflits. La division, contribue également à la restauration de l'autorité de l'Etat en travaillant au retour de la confiance entre autorités et administrés. Autre attribution et non des moindres de la Division des Affaires Civiles : le renforcement des capacités des organisations de la Société Civile, afin que celles-ci soient en mesure d'accéder et de s'engager plus efficacement dans le processus et les mécanismes de consolidation de la Paix. Autant de défis à relever qui ont conduit la division à entrer dans le vif du sujet dès les premiers instants de la Mission. Une implication quotidienne de 24 mois dont témoigne le rapport qualifié et quantifié qui suit.

Processus politique : les étapes phares du processus auquel la MINUSMA a contribué :

**Environ 300 personnes transportées** pour appuyer les partenaires et le redéploiement des autorités de l'Etat sur leurs lieux d'affectation.

**Faciliter le retour de l'administration** dans les régions touchées par la crise, redonner la confiance aux populations et contribuer à la prévention et la gestion des conflits afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation nationale au Mali. Dans ce cadre, les Affaires civiles ont tenu plus de 50 séances de discussions avec la société civile.

**Contributions aux sessions de réflexion** sur la thématique « Politico-institutionnelle », dans le cadre des pourparlers d'Alger à travers le rappel des conclusions des Etats généraux de la décentralisation-EGD au Mali, tenu fin 2013 à Bamako ainsi qu'à l'harmonisation des propositions avec le cadre institutionnel malien et la stratégie de décentralisation prônée par le gouvernement.

**Appui au monitoring des élections** des chefs de fractions et de villages dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou et sensibilisation de la population à la gestion des conflits.

**Renforcement de Capacités**

Plus de 112 activités de sensibilisation et de renforcement des capacités de la société civile ciblant plus de 10000 personnes sur le plaidoyer, le réseautage et la coordination des activités de la société pour la paix réparties comme suit :

- Cartographie et analyse des 230 organisations de la société civile (OSC) à Bamako et dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.
- Plus de 120 rencontres (ateliers, sessions d'information, formations, forum) sur le mandat de la MINUSMA, la paix et la sécurité au profit de plus de 6000 personnes sur l'ensemble du territoire.
- Missions sur le terrain (évaluation, monitoring, autres): nombre de missions dans le pays et par région, et issues des missions.

**Plus de 60 missions conjointes de terrain**

Dans le cadre de la protection des civils, la promotion de la cohésion sociale, appui au retour de l'administration, et du renforcement des capacités de la société civile, la Division des Affaires Civiles a effectué des missions conjointes dans les trois régions du Nord – Gao, Kidal et Tombouctou et dans la région de Mopti.

## LES PROJETS À IMPACT RAPIDE (QIP) DES AFFAIRES CIVILES

TYPE ACTIVITÉ	NOM	OBJECTIF	ZONE DE COUVERTURE	POPULATIONS CIBLES	MONTANT
QIP's	Démarcation de pistes pastorales	réduire les tensions entre agriculteurs et nomades pendant la transhumance	plus de 30 communes à Tombouctou et Mopti	agriculteurs et nomades	236 Millions de Franc CFA
3 QIP's	l'appui à l'extension de l'autorité de l'Etat	eau potable ; électrification; création de revenus	Mopti (Wadouba, Konna et Boni)		plus de 52 Millions de Francs CFA
QIP's	Rénovation du Stade	Promotion de la paix et de la réconciliation par le sport	Tombouctou	Jeunes	
QIP's	Forage de Puits	Eau potable	Tombouctou		
QIP's	Construction d'un marché aux poissons	Renforcement de capacité	Tombouctou	Les femmes vendeuses de poissons	

# LE MOTEUR DE LA MISSION

La Division de l'appui à la Mission (DAM) élabore la stratégie d'appui à la réalisation du mandat de la MINUSMA. Pour ce fait, elle met les ressources au profit de la Mission : ressources humaines, finances, achats, prestation/fourniture des services. La Division s'efforce de consolider la sûreté, la sécurité et de soutenir la qualité de vie du personnel, d'améliorer les connaissances et capacités du personnel, et de réduire l'impact environnemental. La Mission utilise les capacités locales & régionales, dans la mesure du possible. Les quelques chiffres ci-dessous peuvent illustrer la contribution de la Mission au pays, outre la stabilisation et le maintien de la paix.



## RESSOURCES HUMAINES

La MINUSMA a contribué à l'économie locale en créant des emplois pour les Maliens. A ce jour, la MINUSMA compte 1 301 maliens employés : 704 à Bamako, 215 à Gao, 183 à Tombouctou, 109 à Mopti et 90 à Kidal.

Le personnel de la MINUSMA (les 1 301 employés, les 1 010 employés internationaux, militaires et officiers de police) a, en retour, aussi recruté des agents de sécurité, des employés de maisons, des chauffeurs, etc. Les employés de la MINUSMA contribuent à l'économie du Mali de diverses manières : loyer, eau, électricité, téléphone/internet, carburant, achat de nourriture et autres nécessités, achat de billets d'avion, restauration, divertissement et d'autres dépenses.

## SECTION DES ACHATS

Depuis le lancement de la Mission, la MINUSMA a injecté plus de 80 millions de dollars (USD). au travers de ses contrats avec plus de 700 opérateurs économiques (fournisseurs et prestataires) installés au Mali. Afin que les procédures d'appel d'offre soient mieux

comprises par les fournisseurs locaux, notre Service des achats organise régulièrement des séminaires d'information, non seulement à Bamako, mais aussi dans des villes dans le nord du Mali (Tombouctou, Gao, ...). D'autres sont prévus, et la compétition est toujours ouverte à tous les fournisseurs.

Tous nos appels d'offre sont publiés sur le site internet de la MINUSMA [www.minusma.unmissions.org](http://www.minusma.unmissions.org), sur le site internet du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ([www.ungm.org](http://www.ungm.org)), sur la page facebook de la MINUSMA ([www.facebook.com/minusma](http://www.facebook.com/minusma)) et sur le site internet de Mali Pages ([www.malipages.com](http://www.malipages.com)).

## SECTION DE L'AVIATION

Elle a un total de 35 appareils aériens, qui sont déployés pour appuyer le mandat de la Mission. Un transport aérien ininterrompu de passagers et de fret est effectué dans les régions du pays. Un soutien des transports spéciaux à destination ou en provenance des Missions ou des pays voisins est aussi maintenu. Quelques chiffres des vols entre le 1 juillet 2013 et le 31 mai 2015,

sont détaillés ci-après :

- 125 391 passagers transportés dont 6 129 pour le Gouvernement Malien [y compris dans le cadre de l'Accord de paix] ;
- 353 vols CASEVAC / MEDEVAC effectués [dont des évacuations médicales pour des non-onusiens ou pour cause humanitaire].

## Activités conjointes des Sections de l'Aviation et du Génie :

Parmi la réalisation des grands projets relatifs aux aérodromes, les constructions suivantes ont été terminées:

- Trente sites d'atterrissage pour hélicoptères ont été mis en place pour une utilisation régulière ;
- Deux hangars de réparation pour hélicoptères onusiens ont été construits à Kidal et Tombouctou ;
- Des pistes d'atterrissage (revêtues ou non) ont été réhabilitées et des extensions de pistes d'atterrissage construites ; elles sont opérationnelles à Gao, Kidal et Tessalit ;
- Des clôtures de périmètre des pistes d'atterrissage ont été érigées ;
- Un projet de navigation appelé « Performance-Based Navigation (PBN) » a été lancé, évalué, et est actuellement à l'étape de l'approbation finale et de mise en œuvre dans les plus grands aéroports et pistes d'atterrissage au Mali ;
- Le projet pour l'installation de systèmes d'éclairage est à son stade final avant la mise en œuvre visant à étendre la capacité des grandes pistes d'atterrissage au Mali pour les opérations nocturnes.

## SECTION DU GÉNIE

La Section du génie est actuellement impliquée dans divers projets. A titre d'information, un coût total d'environ 1

million de dollars (USD) budgétisé.

- Parmi les constructions déjà accomplies à Bamako, on peut citer les travaux pour l'Ecole nationale de Police;
- Les travaux de construction du nouveau Quartier Général de la MINUSMA consistant en une base logistique, une base militaire, un camp de transit et un parc de conteneurs près de l'aéroport international de Bamako-Senou;
- Plusieurs forages ont été effectués dans le Nord. Des puits ont été mis à la disposition de la population, mais un certain nombre de ceux-ci sont actuellement utilisés par les militaires et seront remis à la population au départ des troupes. D'autres forages sont en cours d'exploration;
- La construction de quatre camps principaux, y compris à Gao et à Tombouctou, est en cours : des travaux de protection, des lignes de services souterrains et des fosses septiques y sont mis en place. A Kidal et Tessalit les sites sont en phase de préparation et les constructions débiteront sous peu;
- Des camps secondaires sont à divers stades de construction ou d'entretien par des entrepreneurs locaux et internationaux à Aguelhok, Menaka, Ansongo, Ber, Léré, Goundam, Anefis, Gossi et Douentza.

Comme le démontrent les quelques projets majeurs ci-dessus mentionnés, la MINUSMA, pour appuyer l'exécution efficace du mandat, effectue une coordination des projets au sein de la Mission ainsi qu'avec les autorités du pays hôte, y compris à travers ses bureaux de Tombouctou, Gao, Kidal, Tessalit et Mopti. Toutes les structures construites par la MINUSMA pour ses propres besoins seront incontestablement transférées au gouvernement de la République du Mali à la fin du mandat de la MINUSMA.



# “PREMIERS PAS VERS LE PLEIN RETOUR À LA DÉMOCRATIE”

En 2013 l'un des éléments clef du retour du Mali à la stabilité, et en même temps un point important du premier mandat conféré à la MINUSMA par la résolution 2100 (2013) du Conseil de Sécurité, était la tenue d'élections libres, transparentes et ouvertes. Cette partie du mandat fut confiée à l'Equipe Electorale Intégrée des Nations Unies/United Nations Integrated Electoral Team (UNIET), sous la coordination de la Division Electorale de la MINUSMA et comprenant le Projet d'Appui au Processus Electoral du Mali (PAPEM) administré par le PNUD. La tenue, dans de bonnes conditions, des scrutins présidentiel puis législatifs, ainsi que l'achèvement et la pérennisation du RAVEC, la participation à la révision exceptionnelle des listes n'ont pas marqué la fin des activités de la Division électorale.

En préparation des élections communales et régionales, depuis la fin des législatives, elle apporte également son appui au gouvernement malien dans sa réforme de la loi électorale.

Le Mandat de la MINUSMA lui demande de «Concourir à l'organisation d'élections transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, en apportant notamment l'aide logistique et technique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité efficaces, dans le cadre d'un processus de décentralisation inclusif conduit et maîtrisé par les autorités maliennes ».

## ACTIVITÉS CLÉS

**Appui logistique :** Mise en place de plan du dispositif de soutien logistique pour chaque type de scrutin présidentiel, législatif, régional, communal, partiels, appui au déploiement du matériel électoral (urnes, isolements etc.) des documents électoraux listes électorales, bulletins de vote, manuels et guides dans les Régions du Nord (Kidal, Tombouctou et Gao) et Mopti, appui au transport et au déploiement des autorités maliennes et agents de supervision et d'exécution des opérations électorales (Ministère, DGE, CENI, Cour Constitutionnelle, Préfets, Gouverneurs, et autres agents de l'Etat concernés ), des VIP internationaux, des Ministres et des observateurs électoraux nationaux et internationaux, divers ONG partenaires au processus électoral, appui au transport des ressources financières pour le paiement des agents électoraux par les Préfets des Cercles dans les régions du Nord.

**Appui technique :** Appui à l'opération d'établissement des listes électorales et à la remise des cartes NINA aux électeurs, aux déplacés sur l'ensemble du territoire national et aux réfugiés dans les pays d'accueil (Burkina Faso, Niger, Mauritanie), appui à l'inventaire du matériel électoral sur le terrain à l'issue des élections, appui à l'actualisation du fichier électoral biométrique à travers le soutien aux opérations d'achèvement et de pérennisation du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC); et de la révision exceptionnelle des listes électorales (RELE) (2014-2015), appui à la gestion du

contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle. A cela, il faut ajouter l'appui aux opérations de vote, le renforcement des capacités, l'appui sécuritaire, l'appui politique et les bons offices.

**Zones d'intervention :** Les régions du Nord et le District de Bamako ainsi que d'autres régions du Mali à la demande du Gouvernement

## PARTENAIRES DE RÉALISATION

Les Organes Nationaux de Gestion des Elections du Mali : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Délégation Générale aux Elections (DGE), Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Comité National d'Egal Accès aux Médias d'Etat (CNEAME), les Organisations de la Société civile, les Partis politiques, les ONG internationales, etc.



## MANDAT DE LA MINUSMA

Résolution 2227 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 29 juin 2015



Le Conseil de Sécurité vient d'approuver à l'unanimité la résolution numéro 2227 (2015) qui renouvelle le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2016. Ce mandat est essentiellement réorienté sur la mise en œuvre de l'Accord de Paix et la supervision du cessez-le-feu. Outre les tâches spécifiques assignées à la MINUSMA, le Conseil de Sécurité établi dans sa résolution 2227 les obligations incombant aux parties maliennes à l'Accord de paix et de réconciliation nationale et des acteurs internationaux concernés, y compris le Comité de Suivi de l'Accord et ses membres.

En particulier, le mandat de la Mission oriente ses activités vers des tâches clés relatives à la mise en œuvre de l'accord de paix : Cessez-le-feu ; Appui à l'application de l'Accord de paix et la Réconciliation au Mali ; Bons offices et réconciliation. Plus robuste en ce qui concerne le cessez-le-feu, il a pour objet d'enjoindre la MINUSMA à superviser l'application du cessez-le-feu. A cette fin, le Conseil de Sécurité a validé l'envoi de 40 observateurs militaires et a augmenté l'effectif militaire autorisé de la MINUSMA de 11 200 à 11 240. Autre particularité de ce nouveau mandat : le Conseil rappelle sa

disposition à envisager la mise en place d'un dispositif de sanctions en cas de violation du cessez-le-feu, d'obstruction de la mise en œuvre de l'accord de paix ou d'attaques contre la MINUSMA.

Les composantes du nouveau mandat, qui a été établi sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et autorise à cet égard la MINUSMA à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement, sont les suivantes :

1- Appuyer, surveiller et superviser l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et des mesures de confiance par le Gouvernement malien, les groupes armés de la Plateforme et de la Coordination, et faire rapport au Conseil de Sécurité sur les violations éventuelles du cessez-le-feu, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Paix;

2- Appuyer l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment l'appui la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles prévues par l'Accord, l'appui à l'application des mesures de défense et de sécurité

# LES ONDES DE LA PAIX AU MALI !

énoncées dans l'Accord, y compris celles qui ont trait au cessez-le-feu, l'appui au cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, ainsi que le redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes, en particulier dans le nord du Mali ; l'appui à l'application des mesures de réconciliation et de justice énoncées dans l'Accord, en consultation avec les parties à l'Accord de Paix; contribuer, dans les limites de ses moyens et dans ses zones de déploiement, à l'organisation d'élections locales transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, en apportant notamment l'aide logistique et technique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité efficaces, conformément aux dispositions de l'Accord de Paix;

3- User de ses bons offices et de mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local pour appuyer un dialogue axé sur la réconciliation et la cohésion sociale avec toutes les parties prenantes, et entre elles, et encourager et soutenir la pleine mise en œuvre de l'Accord par le Gouvernement malien et les autres parties à l'Accord de Paix, notamment en favorisant la participation de la société civile, y compris des organisations de femmes et de jeunes ;

4- Assurer, sans préjudice de la responsabilité première des autorités maliennes auxquelles il incombe au premier chef de protéger les civils au Mali, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques et assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé ; aider à la stabilisation des principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, notamment dans le nord du pays, en effectuant des patrouilles de longue portée, entre autres choses, et, dans ce contexte, écarter les menaces et prendre activement des dispositions pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones; et aider les autorités maliennes à procéder au retrait et à la destruction des mines et autres engins explosifs et à gérer les armes et munitions;

5- Aider les autorités maliennes dans leur entreprise de promotion et de défense des droits de l'homme, notamment en concourant, dans la mesure du possible et du nécessaire et sans préjudice des responsabilités de celles-ci, à l'action qu'elles mènent en vue de traduire en justice ceux qui ont commis au Mali des violations graves des droits de l'homme ou des atteintes graves à ces droits, ou des

violations graves du droit international humanitaire, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; et surveiller, sur le territoire national, les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et concourir aux enquêtes et faire rapport à ce sujet au Conseil de sécurité et publiquement et contribuer aux activités de prévention de ces violations et atteintes;

6- En appui aux autorités maliennes, contribuer à créer les conditions de sécurité indispensables à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire sous la direction de civils et au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, et à l'intégration locale ou à la réinstallation des déplacés et des réfugiés et à créer les conditions de sécurité indispensables à la mise en œuvre de projets visant à stabiliser le nord du Mali, y compris des projets à effet rapide;

7- Protéger le personnel, notamment le personnel en tenue (militaires et police des Nations Unies), les installations et le matériel des Nations Unies et assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé;

8- Aider les autorités maliennes, dans la mesure du possible et du nécessaire, à protéger les sites culturels et historiques du pays contre toutes attaques, en collaboration avec l'UNESCO.

Le mandat de la MINUSMA comprend également des questions transversales touchant tous les aspects de son mandat qui sont : la communication avec la population malienne, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles ; la question du genre et la participation pleine et entière et la représentation des femmes à tous les niveaux dans le processus de stabilisation ; la protection des enfants, notamment dans le cadre des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité afin de faire cesser et de prévenir les violations et atteintes commises sur la personne d'enfants; l'étude des effets sur l'environnement des activités menées par la MINUSMA, la maîtrise ces effets et la conduite de ses opérations précautionneusement dans le voisinage de sites culturels et historiques.

**MIKADO FM diffuse ses programmes sur une vaste partie du territoire malien, dans le but d'accompagner les efforts maliens à établir une paix et une réconciliation nationale durables.**

MIKADO FM répond à une demande exprimée à la fois par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Gouvernement du Mali, la société civile et la population malienne, visant à renforcer les efforts de communications de la MINUSMA. MIKADO FM diffuse des programmes incluant des bulletins d'information, des magazines, des débats interactifs et de la musique. Les informations concernent entre autres les activités des Nations Unies et des Agences spécialisées des Nations Unies.

La radio informe sur la mission de la MINUSMA, ses priorités et défis ainsi que sur l'avancement de son travail et du processus de paix. Des émissions portent, entre autres, sur les programmes d'aide humanitaire ou des sujets de société. MIKADO FM est un vecteur de cohésion, d'éducation et de culture ouvert à toutes les voix du Mali.

## DES INFOS PRÉCISES ET FIABLES

La radio donne des informations précises et fiables sur tous les aspects du processus de paix au Mali, notamment les développements sécuritaires et politiques, le dialogue inter-maliens et les nombreux programmes d'assistance humanitaire mis en œuvre dans le pays.

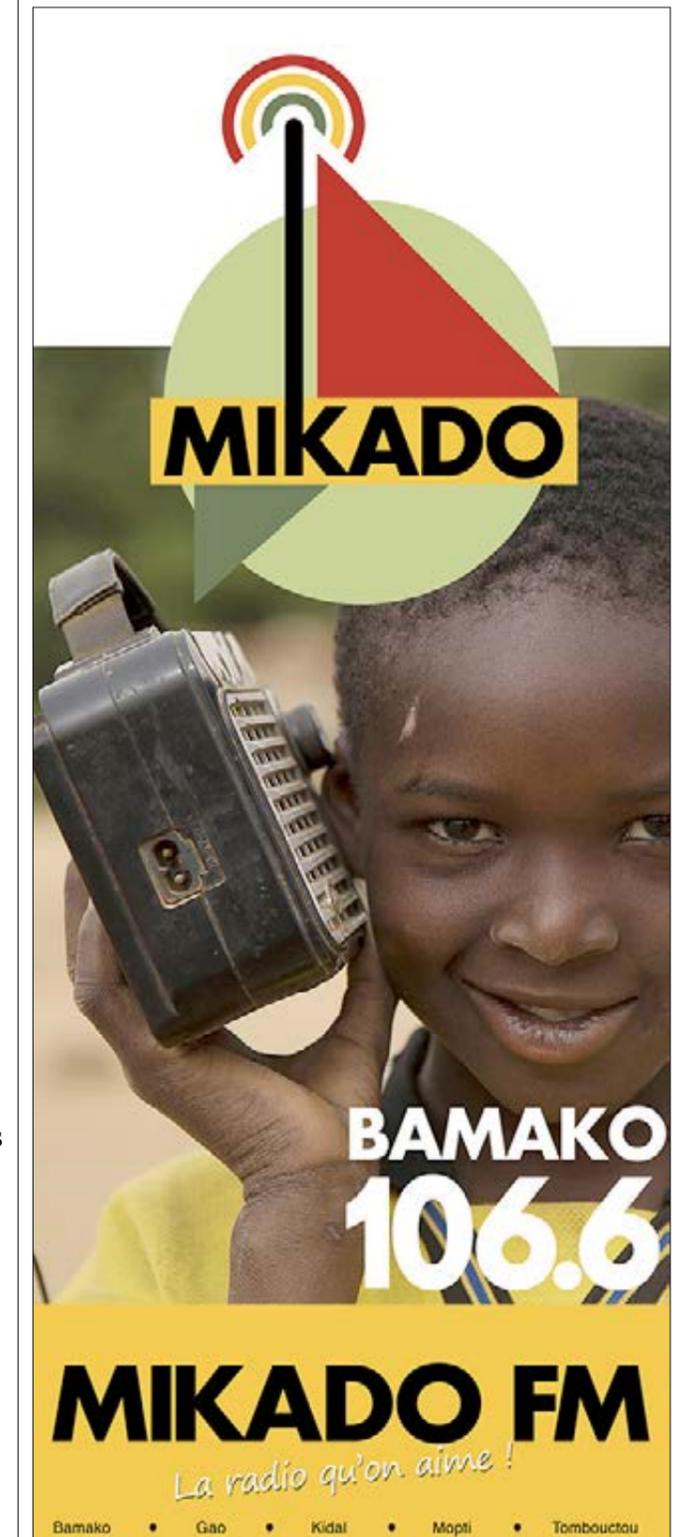
Les programmes sont diffusés principalement en français et en bambara, certains, comme la revue de presse quotidienne ou d'autres émissions spécialisées, dans d'autres langues locales (Peulh, Songhoi, Arabe et Tamasheq). Ils sont diffusés depuis Bamako en FM à travers un réseau de stations sur Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti. Le réseau s'étendra très prochainement sur d'autres villes comme Ménaka.

Son nom s'inspire du jeu de MIKADO : un peuple est plus fort uni dans la quête de la paix au Mali.

Une trentaine de journalistes et techniciens, maliens en grande partie, travaillent sur le projet. La radio pourra prochainement également être écoutée en direct sur internet. Les auditeurs peuvent contacter la

radio sur sa page Facebook MIKADO FM, par email [radio.mikado@gmail.com](mailto:radio.mikado@gmail.com), sur Twitter [@mikadofm](https://twitter.com/mikadofm) ou par téléphone au 44 92 70 70.

MIKADO FM peut être écoutée à Bamako sur 106.6 Mhz, Gao 94.0 Mhz, Kidal 94.0 Mhz, Mopti 91.8 Mhz, et Tombouctou 92.6 Mhz.



# LE DEVOIR D'INFORMER



Avoir une vue d'ensemble à 360° de la MINUSMA et faire en sorte que le public, le peuple malien mais également le reste du monde, connaissent et comprennent parfaitement le mandat et ses limites, les messages, le fonctionnement et les activités de la Mission en appui aux efforts maliens ; être à l'écoute des préoccupations de l'opinion malienne et en faire part aux décideurs de la Mission ; soutenir les efforts nationaux de sensibilisation sur les priorités clés définies par le Mali et soutenues par la communauté internationale... Voici en quelques mots la mission du Bureau de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSMA ou PIO (Public Information Office).

Pour accomplir ce travail d'information et de communication, PIO dispose en son sein d'une cinquantaine d'agents répartis en différentes unités. Ainsi, plusieurs équipes sont présentes sur l'ensemble des terrains de la communication et de l'information et ce dans toutes les régions où est établie la Mission au Mali.

Le Bureau de presse est chargé des relations avec les médias nationaux et internationaux. Il a la charge de l'organisation des visites des journalistes sur le terrain, des points

et conférences de presse, il diffuse les communiqués et autres documents publics (discours, rapports du Secrétaire général, résolutions du Conseil de Sécurité etc). Ce Bureau assure aussi la communication interne sein de la Mission avec la diffusion de toutes les informations mises à la disposition du public et des revues de presse nationale et internationale quotidiennes sur le Mali.

L'unité des Multimédia a la charge de collecter, traiter et diffuser l'information sur plusieurs supports et via différents médiums. Ses productions (articles, albums photos, reportages...) sont publiées sur le site Internet Officiel de la Mission, sur médias sociaux de la MINUSMA : Facebook, Twitter, YouTube et Flickr. Autant de différentes manières de rester en contact avec la MINUSMA ! L'unité Multimédia publie également "MINUSMA hebdo", une newsletter hebdomadaire.

L'unité « Outreach » assure quant à elle la sensibilisation des citoyens maliens sur le mandat, les actions et les réalisations de la MINUSMA, ainsi que sur des thèmes spécifiques ayant trait au mandat de la Mission et identifiés en étroite concertation avec les partenaires maliens, notamment la société civile. Elle conçoit et met en œuvre différents types d'événements

interactifs avec les audiences en direction des décideurs, de la population, des leaders d'opinions (culturels, communautaires et religieux) ou encore des organisations de la société civile.

Dernière Unité mais non des moindres, c'est l'unité Radio. Mikado FM vient de procéder à son lancement officiel le 17 juin dernier. En onde depuis le mois de janvier dernier, d'abord sur Gao, Tombouctou et Mopti, puis sur Bamako, Kidal et Ménaka, Mikado FM se définit comme étant la voix de la paix. Elle a pour vocation d'être un outil au service de la promotion du dialogue inclusif en vue de soutenir le processus de paix et la réconciliation nationale et ce en garantissant sur ses ondes, le pluralisme linguistique, la diversité d'opinion et la liberté d'expression. Des journaux, des débats, des revues de presse, des couvertures de grands événements diffusés en direct, des émissions quotidiennes de société et de divertissement, sont entre autres les programmes qui rythment l'antenne de Mikado FM. Des programmes qui, pour atteindre leurs cibles sont produits dans plusieurs des principales langues parlées dans les régions du Nord du Mali. Il s'agit entre autre du Bambara, du Tamasheq, du Songhaï, de l'Arabe et du Français.



[minusma.unmissions.org](http://minusma.unmissions.org)  
[facebook.com/minusma](https://facebook.com/minusma)  
[flickr.com/photos/minusma](https://flickr.com/photos/minusma)  
[twitter.com/UN\\_MINUSMA](https://twitter.com/UN_MINUSMA)  
[youtube.com/minusma](https://youtube.com/minusma)

**Ensemble, réussir la paix**